

Date de convocation : 07/09/2026

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 13

votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois de septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Gérard MARTIN, Maire.

Etaient présents : BOUTTEFORT Gérard, CORDEVANT Yasmina, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, ELOIRE Mélanie, FICHAUX Maggy, FRASQUET Anne-Sophie, GRANDIAU Maxime, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, MISRAOUI Marie, TABARD Anne-Sophie, THOMAS Serge

Absents excusés : POULIER Didier, CANNOUX Félix

Absents non excusés : /

Procurations : CANNOUX Félix donne procuration à ELOIRE Mélanie

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

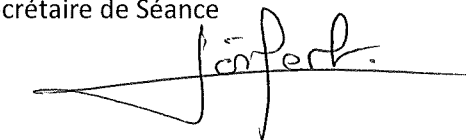
Le secrétariat a été assuré par : LOIFERT Florence

N° de délibération	Objet des délibérations	Résultat du Vote
	Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15/06/2026	Adopté à l'unanimité
2026-041	Convention de partenariat avec la mutuelle MOAT	Adopté à l'unanimité
2026-042	Renouvellement de la convention de fourrière animale	Adopté à l'unanimité
2026-043	Désignation des membres du SEEN	Adopté à l'unanimité
2026-044	Demande de subvention pour la réalisation du Schéma Directeur	Adopté à l'unanimité
2026-045	Désignation des membres de la CCID	Adopté à l'unanimité
2026-046	Rapport d'activité 2025 du SDIS 60	Adopté à l'unanimité
2026-047	Rapport d'activité 2025 du SMDO	Adopté à l'unanimité
2026-048	Aide à la formation du BAFA	Adopté à l'unanimité
2026-049	Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéosurveillance supplémentaire	Adopté à l'unanimité
2026-050	Demande de subvention pour l'installation d'une climatisation à l'école, au périscolaire et au secrétariat de la mairie	Adopté à l'unanimité
2026-051	Demande de mise à disposition d'un terrain communal par une association en cours de création	Adopté à l'unanimité
2026-052	Projet de travaux et achats 2027	Adopté à l'unanimité

Le Maire

GÉRARD MARTIN

Secrétaire de Séance


LOIFERT Florence

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative). Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.